



CC de la Région de Guise (Siren : 240200485)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Guise
Arrondissement	Vervins
Département	Aisne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	31/12/1993
Date d'effet	31/12/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme Odile GOURLIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	6 rue André Godin
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	02120 Guise
Téléphone	03 23 61 12 17
Fax	03 23 61 09 55
Courriel	contacts@cc-regionguise.fr
Site internet	www.cc-regionguise.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et avec fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	Budget assainissement collectif et non collectif

Population

Population totale regroupée	11 906
Densité moyenne	51,59

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
02	Aisonville-et-Bernoville (210200069)	281
02	Audigny (210200358)	284
02	Bernot (210200697)	461
02	Chigny (210201752)	154
02	Crupilly (210202297)	75
02	Flavigny-le-Grand-et-Beaurain (210202958)	487
02	Grand-Verly (210207569)	151
02	Guise (210203428)	5 298
02	Hauteville (210203568)	169
02	Iron (210203667)	230
02	Lavaqueresse (210203931)	223
02	Lesquielles-Saint-Germain (210204012)	842
02	Macquigny (210204277)	380
02	Malzy (210204327)	192
02	Marly-Gomont (210204467)	460
02	Monceau-sur-Oise (210204715)	113
02	Noyales (210205407)	180
02	Petit-Verly (210207577)	179
02	Proisy (210205993)	374
02	Proix (210206009)	151
02	Romery (210206298)	88
02	Tupigny (210207262)	360
02	Vadencourt (210207304)	606
02	Villers-lès-Guise (210207874)	168

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 24

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif
232 - Création, gestion et entretien des réseaux de collecte et des installations de traitement des eaux usées
- Assainissement non collectif
232- Contrôle, entretien des systèmes d'assainissement non collectif, - Réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre d'opérations groupées.

- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés

et création et gestion de centres d'apports volontaires des déchets (231).

- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- Autres actions environnementales

233 - Contrat rural :- Gestion et préservation globales et cohérentes de la ressource en eau et de son environnement, en relation notamment avec les agences de l'eau.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

CF Action sociale

- Action sociale

2.6.1 ? Création et gestion d'un service de portage de repas à domicile ---- 2.6.2 - Aide à la personne Dans le cadre de l'aide à la personne, les activités agréées sont les suivantes : - entretien de la maison et travaux ménagers, - préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions, - assistance aux personnes âgées ou autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exception d'actes de soins relevant d'actes médicaux, - aide à la mobilité et transport de personnes ayant des difficultés de déplacement, - accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenade, transport, actes de la vie courante) Dans le cadre de l'aide à la personne, la Communauté de communes de la Région de Guise est autorisée à passer des conventions de prestations de services pour la seule compétence « d'aide à domicile en prestataire » avec d'autres collectivités.--- 2.6.3 ? Aides financières aux clubs de troisième âge.---- 2.6.4 ? Indemnités de surveillance pour le personnel du collège en rapport avec le ramassage scolaire.

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

221 - intérêt communautaire : zones d'activités économique, industrielle, commerciale, tertiaire et artisanale créées et celles à créer qui seront d'une superficie supérieure à 1 hectare. 222 ? Création et gestion de pépinières et hôtels d'entreprises.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

224 - Actions de soutien financier en faveur des entreprises du commerce et de l'artisanat en partenariat avec les organismes consulaires et les établissements bancaires.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

- Activités péri-scolaires

253 ? Equipements et actions d'animation en faveur de l'enfance et de la jeunesse d'intérêt communautaire : - Coordination d'une politique communautaire de développement social et culturel en faveur de l'enfance, de l'adolescence, et de la famille, - Création et gestion d'un multi-accueil, - Création et gestion d'une halte-garderie, - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles

- Activités culturelles ou socioculturelles

252 - Soutien des activités associatives culturelles, sportives, sociales ou de loisirs ayant un rayonnement sur le territoire communautaire ou menant des actions intéressant plusieurs communes de la communauté.

- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

dont création d'une zone de développement éolien (215).

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

214- intérêt communautaire communautaire = zones créées ou à créer qui seront d'une superficie supérieure à 1 hectare.

- Constitution de réserves foncières

223

Développement touristique

- Tourisme

Accueil, maintien, extension ou promotion d actions et d activités touristiques : les chemins et sentiers de randonnées pédestres, équestres et de VTT d intérêt communautaire seront situés sur le territoire des communes membres et complémentaires des circuits de petites et grandes randonnées..... Office de tourisme : - Accueil et information touristique, - Promotion de la destination, en coordination avec les politiques de l'Agence de développement et de réservation de l'Aisne et le Comité régional du tourisme, - Communication touristique, - Animation, accompagnement et mise en réseau des prestataires touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire, - Conception de produits touristiques et leur commercialisation pour la cible grand public (clientèles individuelle et groupe), dans le cadre de la législation en vigueur, - Appui au développement de l'offre touristique, - Mise en œuvre de la politique locale du tourisme.....

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

241 - Déclinaison et mise en œuvre du programme du schéma directeur de l'habitat soit : - Soutien aux communes dans leur action foncière, - Soutien à la réhabilitation du parc de logements privés, - Soutien au logement locatif aidé.

- Politique du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

Participation à l'élaboration, la révision et le suivi de la charte du pays de Thiérache (212)...Elaboration, révision et suivi d un projet de territoire (213).

- Autres

251 - Equipements sportifs d intérêt communautaire :- Création et gestion d une piscine intercommunale

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
02	Valor'Aisne (Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne) (250208790)	SM ouvert	531 977
02	Thiérache Développement (250203676)	SM ouvert	184 797
02	Syndicat mixte du Pays de Thiérache (250208899)	SM fermé	76 492

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)